

Octobre 2020

L'info-parents

Inscription au secondaire

La période d'inscription officielle au secondaire se déroule pendant le mois d'octobre, soit du 1er au 31 octobre 2020. Les parents des élèves de 6e année qui désirent inscrire leur enfant à l'une des écoles secondaires du quartier du CSSDM, doivent remplir et déposer une demande d'admission et d'inscription en ligne ou au secrétariat de l'école choisie. Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter l'adresse suivante : <https://a-ma-portee.cssdm.gouv.qc.ca/>

- ⇒ 8 octobre: Portes ouvertes virtuelles à l'école Saint-Luc
- ⇒ 22 octobre: Portes ouvertes virtuelle à l'école La Voie

Si votre enfant présente des symptômes de Covid-19...

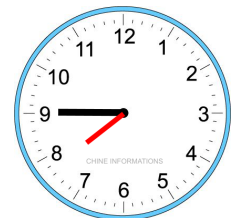
Nous demandons aux parents d'être vigilants par rapport aux symptômes de leur enfant le matin avant de les envoyer à l'école. Lorsque vous n'êtes pas certain de la décision à prendre (l'envoyer à l'école ou le garder à la maison), nous vous invitons à remplir le questionnaire en ligne à l'adresse suivante: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>. Vous pouvez aussi appeler au 811 ou au 1-877-644-4545. Une personne vous aidera à prendre la bonne décision.



RETARDS

Nous vous rappelons que les élèves doivent être arrivés le matin **dès la première cloche (7h45)** afin de se mettre en rang pour pouvoir débiter la classe à l'heure prévue.

Lorsque les élèves sont en retard, ils doivent se présenter au secrétariat. Ils ne doivent pas rejoindre leur groupe. La secrétaire assure le suivi des absences et retards.



Service de garde



Présence des élèves dans la cour

Nous invitons les élèves à quitter la cour d'école rapidement à la sortie des classes (15 h 10). Les élèves du service de garde sortent dans la cour tous les soirs.

Dans un même ordre d'idée, nous vous rappelons que seuls les élèves inscrits au service de garde peuvent être dans la cour jusqu'à 18 h. Les enfants non inscrits au service de garde doivent retourner à la maison.

Sortie sur l'heure du dîner

Aucun enfant inscrit au service de garde ne sera autorisé à quitter sur l'heure du dîner sans une note écrite de la part du parent.

Journée pédagogique

2 octobre: Journée à l'école

Objets de la maison

Il est **interdit** d'amener à l'école des jouets de la maison. Si votre enfant amène un téléphone cellulaire à l'école, il doit rester en tout temps dans son sac à dos sinon nous le confisquerons.

Vaccination

La fermeture des écoles au printemps dernier a causé un retard dans l'administration de la vaccination scolaire effectuée en 4^e année du primaire. Dans le cadre du programme de vaccination scolaire, votre enfant aurait dû recevoir les vaccins suivants l'an dernier:

- 1 dose de vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B (Twinrix®) et 1 dose de vaccin contre les VPH (Gardasil 9®) à l'automne; 1 dose de vaccin contre l'hépatite B (Engerix-B®) et 1 dose de vaccin contre les VPH (Cervarix 9®) au printemps.



En raison de la pandémie de COVID-19, votre enfant n'a probablement pas pu recevoir les doses prévues au printemps. Si tel est le cas, les doses prévues au printemps, lui seront administrées en secondaire 3 selon le nouveau calendrier de vaccination en vigueur. Depuis septembre 2020, 1 dose du vaccin contre l'hépatite B (Engerix-B® ou un vaccin équivalent) et 1 dose de vaccin contre les VPH (Cervarix®) sont prévues en 3^e année du secondaire. Les experts jugent que ce calendrier fournit une protection adéquate contre les hépatites et les VPH. Votre enfant est donc adéquatement protégé contre les hépatites et les VPH jusqu'à ce qu'il reçoive les doses prévues en secondaire 3. Le report de ces doses en secondaire 3 n'entraînera pas une moins bonne protection de votre enfant contre ces maladies.

En cas d'absence...



Nous vous rappelons qu'en cas d'absence ou de retard non-motivé de votre enfant, il est important d'aviser l'école avant 7h45 le matin ou avant 12h55 l'après-midi. Vous pouvez laisser votre message au poste 8507 (secrétariat).

Merci de votre collaboration!

Changement d'adresse et/ou de téléphone



N'oubliez pas d'aviser la secrétaire de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone en appelant au 514-736-8120 poste 8507.



Visiteurs dans l'école

Afin d'éviter la visite d'un trop grand nombre de parents dans l'école et pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, nous vous informons d'une nouvelle procédure qui est effective depuis aujourd'hui.

Voici donc la nouvelle marche à suivre lorsque vous vous présentez à l'école entre 7h30 et 15h30.

- Vous devez entrer par la porte principale de l'école (5309 chemin de la Côte-des-Neiges). Vous devez **obligatoirement porter un couvre-visage**.
- **Vous devez vous désinfecter les mains** à l'aide du gel mis à votre disposition.
- Si votre enfant a oublié quelque chose d'important pour sa journée (boîte à lunch, manteau, etc.), vous pourrez l'identifier avec un post-it (nom de l'enfant et son groupe) et le placer dans le bac en dessous de la table qui se trouve dans l'entrée principale. Nous le lui remettrons en matinée/après-midi.
- Si vous devez vous rendre au secrétariat ou si vous avez un rendez-vous avec un professionnel, un membre de la direction ou du service de garde, vous devrez inscrire vos coordonnées dans le registre (cartable rouge sur la table) et remplir **un questionnaire obligatoire COVID-19** à remettre ensuite au secrétariat.

Lorsqu'on vous aura ouvert la porte, rendez-vous directement au secrétariat.

Entrée du préscolaire en cas de mauvais temps

Lorsque l'entrée des élèves du préscolaire ne peut avoir lieu à l'extérieur (en cas de pluie ou de froid intense), ceux-ci se regroupent dans la grande salle où ils sont accueillis par leur enseignant. Par mesure de sécurité, les parents ne doivent pas entrer dans l'école avec leur enfant.

Sortie des élèves

Lorsque vous venez chercher votre enfant à 15h08, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'attendre à l'extérieur de la cour **sans bloquer les sorties**. Aucun parent ne peut attendre dans le stationnement. Nous vous suggérons aussi de porter un couvre-visage puisque la distanciation physique entre les parents n'est pas toujours respectée.

Dates à retenir

- 2 octobre: Journée pédagogique
- 7 octobre: Première communication
- 12 octobre: Congé—Action de grâce
- 31 octobre: Fête de l'Halloween



Joyeuse Halloween!